

Lettre aux RU

Lettre d'information aux représentants
des usagers en santé
en Centre-Val de Loire

A toutes et tous,



J'AURAIS AIMÉ POUVOIR ÊTRE PLUS OPTIMISTE EN CE DÉBUT D'ANNÉE 2021. APRÈS PLUSIEURS MOIS DE DIFFICULTÉS LIÉES À LA PANDÉMIE, NOUS AVONS TOUS BESOIN DE TROUVER UN HORIZON PLUS SEREIN POUR L'AVENIR DE TOUS.

QUELQUES ESPOIRS DOIVENT MALGRÉ TOUT NOUS PERMETTRE D'ENVISAGER DE PORTER UN REGARD DIFFÉRENT POUR 2021 :

L'arrivée des vaccins que certains trouvent insuffisante pour faire face à la demande importante de nos concitoyens, mais qui doit pouvoir se réguler dans les jours à venir avec d'autres vaccins...

La mise en œuvre d'une stratégie offensive sur les tests et la possibilité de développer au plus près des cas positifs l'isolement des personnes concernées et le repérage rapide des cas contacts.

Actuellement, nous devons encore une fois, faire face à un couvre-feu à 18 heures, mais avec un horizon moins pessimiste qu'un reconfinement général.

Certes, tout cela est pour beaucoup d'entre nous encore difficile à assumer et ne fait que renforcer l'isolement de certains.

Nous essayons de maintenir un lien par téléphone, en distanciel avec les séances de formations et les réunions d'échanges, les webinaires en visioconférence, peu de rencontres en présentiel dont nous avons de plus en plus besoin.

Je partage vos regrets dans cette vie associative qui doit être faite de rencontres, d'échanges qui n'est plus comme avant.

Je souhaite que très vite nous puissions à nouveau retrouver ce qui fait lien entre nous dans les combats que nous menons pour que la santé, soit le bien de tous pour faire face aux défis de la vie.

Sachez que c'est notre vœu le plus cher, même si le 31 janvier 2021 est déjà demain, mais dès que cela pourra se réaliser, nous ne manquerons pas d'organiser des réunions pour continuer notre chemin ensemble.

Montrons notre capacité collective à être mobilisés, innovants et solidaires.

Bien Chaleureusement

**La Présidente
Danièle Desclerc-Dulac**

SOMMAIRE

Page 1

Le mot de la Présidente

Page 2

La crise sanitaire oblige à être créatif et à penser numérique

Page 3

L'exercice coordonné : ces acronymes qui nous entourent !

Page 4

Les soins non programmés
Le saviez-vous !



SUIVI DE L'ÉPIDÉMIE COVID-19 ET STRATÉGIE VACCINALE EN CENTRE-VAL DE LOIRE

Campagne de vaccination

France Assos Santé Centre-Val de Loire est associée à la mise en œuvre de la stratégie vaccinale sur le territoire en participant aux cellules opérationnelles organisées par les délégations départementales ARS ou les Préfectures départementales et la Préfecture régionale.

Suivi de l'épidémie – Publication hebdomadaire

France Assos santé Centre-Val de Loire diffuse à ses adhérents les informations mises en ligne quotidiennement par l'ARS Centre-Val de Loire sur la situation COVID-19 en région.

Elle relaie également un bulletin d'information sur la campagne de vaccination et sur l'épidémie de COVID-19 en Centre-Val de Loire. Vous pouvez retrouver ces informations sur le site Internet de l'ARS Centre-Val de Loire, rubrique : « Accueil-COVID-19-Situation et informations en Centre-Val de Loire. »

Les jeudis de France Assos Santé – Webinaires

N'hésitez pas à participer aux « Jeudis de France Assos Santé » ! Des webinaires sur des thèmes d'actualité vous sont proposés : les éditions du moment sont consacrées à la vaccination. Pour voir ou revoir les replays, connectez-vous au site Internet de France Assos Santé dans la rubrique « Actualités ».



LA CRISE SANITAIRE OBLIGE A ÊTRE CRÉATIF ET À PENSER NUMÉRIQUE

LA CRISE SANITAIRE ACTUELLE SEMBLE ÊTRE UN ACCÉLÉRATEUR DES TRANSFORMATIONS DE L'HÔPITAL EN GÉNÉRAL. ELLE GÉNÈRE UNE NOUVELLE DYNAMIQUE À L'HÔPITAL, FAVORISE L'INNOVATION, LES COOPÉRATIONS, DE NOUVELLES ORGANISATIONS MÉDICALES, L'ESSOR DE LA VISIOCONFÉRENCE, ET SURTOUT LE DÉVELOPPEMENT DE LA TÉLÉMÉDECINE DANS SES DIMENSIONS DE TÉLÉCONSULTATION, TÉLÉ-EXPERTISE AU SERVICE DES PATIENTS.

Un établissement pilote en psychiatrie santé mentale sur le territoire de l'Eure-et-Loir

Eviter les ruptures de parcours de soins est une exigence encore plus essentielle en cette période de restriction des mobilités de chacun où il est parfois difficile d'accéder à des professionnels experts. C'est fort de cette observation que la direction du CH Henri EY à Bonneval a souhaité bousculer un peu cet état de fait en répondant à l'appel à projet lancé au moyen du **fonds d'innovation organisationnelle en psychiatrie pour 2020 par le ministère de la santé et des solidarités**.

En mettant en avant l'expertise et les compétences reconnues en matière de troubles du spectre de l'autisme (TSA) de l'USF (Unité Saint florentin), ce projet propose des téléconsultations, de la télé-expertise et des télé-staffs entre cette unité et tous les établissements médico-sociaux du département accueillant des adultes TSA et/ ou présentant des troubles apparentés. Ce projet a été retenu, financé et va se mettre en place très rapidement.

Là où il fallait parfois des semaines pour caler un RDV, où il fallait 2 ou 3 professionnels pour accompagner sur une distance souvent voisine de 70 km un résident, les consultations

pourront se faire en milieu écologique en permettant à la personne de conserver ses repères.

Un confort pour la personne et ses accompagnants avec à la clé une meilleure qualité d'observation des troubles de la personne.

Ce que chacun en attend :

- Un gain d'efficacité
- Un gain de temps pour les professionnels qui ne sont pas si nombreux dans les établissements sociaux et médico-sociaux et surtout une possibilité de mettre en œuvre un **protocole de soins** (somatique, éducatif, etc..) **partagé** par les équipes de l'USF et celles de l'établissement demandeur avec un suivi régulier permettant au fil de l'eau un réajustement si nécessaire,
- Une possibilité de **partage des compétences entre les équipes des différents établissements** médico-sociaux du département au moment où une filière autisme adulte devrait se mettre en place dans le cadre du Projet Territorial en Santé Mentale (PTSM)

Pour conclure, on peut dire que la crise actuelle en en train de modifier un certain nombre d'organisations mais nous devons toujours être vigilant pour que cela se fasse au **bénéfice de l'utilisateur du social, du médico-social ou du sanitaire**.

Martine VANDERMEERSH
Vice-Présidente Fédération Autisme Centre
Présidente Autisme 28
Présidente CTS 28



L'écho de la presse !

Un article publié dans Hospimédia le 28 janvier dernier relève que la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés solidaires (FEHAP) va intégrer dans son organisation **une commission des représentants des usagers en 2021**. Ils pourront ainsi siéger au sein de son conseil d'administration.

L'EXERCICE COORDONNÉ : CES ACRONYMES QUI NOUS ENTOURENT ! 1^{ER} VOLET



L'EXERCICE COORDONNÉ, QUELLE QUE SOIT SA FORME, EST UN LIEU ET/OU UNE ORGANISATION DE SOINS DE 1^{ER} RECOURS* DANS UN TERRITOIRE. IL PERMET AUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ DE MIEUX STRUCTURER LEURS RELATIONS ET DE MIEUX SE COORDONNER POUR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE MÉDICALE DES PATIENTS.

La loi du 26 janvier 2016 « Loi de modernisation de notre système de santé », a défini l'existence de **l'exercice coordonné en ambulatoire avec 3 outils majeurs de coordination des acteurs** :

- Création des **ESP « Equipes de soins primaires »** L1411-11-1 du CSP

- Création des **CPTS « Communautés professionnelles territoriales de santé »** L1434-12 CSP

Ces équipes coordonnées pluriprofessionnelles peuvent être épaulées par « **les PTA** » (**Plateforme territoriale d'appui**)

L'objectif principal de ces dispositifs : **travailler ensemble pour** :

- Améliorer le parcours de prise en charge des patients
- Renforcer la pertinence des soins
- Lutter contre la désertification médicale
- Promouvoir l'attractivité des territoires
- Optimiser la prise en charge coordonnée
- Agir en prévention....

**Les soins de 1^{er} recours, les soins primaires : Il s'agit de la porte d'entrée du système de soins.*



FOCUS SUR LES ESP – CE QU'IL FAUT SAVOIR !

Les Équipes de soins primaires / équipes de soins spécialisées (ESP/ESS) - Art L1411-11-1 du Code de la Santé publique

Une équipe de soins primaires est un ensemble de professionnels de santé constitué autour de médecins généralistes de 1^{er} recours, choisissant d'assurer leurs activités de soins de 1^{er} recours sur la base d'un projet de santé qu'ils élaborent. Les ESP se coordonnent localement autour d'une patientèle commune.

On parle d'ESP par opposition aux équipes de soins spécialisées (ESS), créées par la Loi Organisation et Transformation du Système de Santé (OTSS) du 24/7/2019 et qui sont constituées autour de médecins spécialistes d'une ou plusieurs spécialités hors médecine générale.

L'équipe de soins primaires contribue à la structuration des parcours de santé. Grâce à une meilleure coordination des acteurs de santé du territoire, son projet de santé poursuit des objectifs de prévention, d'amélioration et la protection de

l'état de santé de la population mais aussi de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Tout professionnels de santé de 1^{er} recours : infirmier, médecin généraliste, pharmacien, etc peut être initiateur pour créer une ESP.

Elles peuvent prendre la forme de :

ESP-CVL (équipes de soins primaires en Centre-Val de Loire) : regroupement de professionnels de santé libéraux sans appartenir à un espace physique commun (chacun exerce dans ses propres locaux).

ESP-MSP (Maisons de santé pluriprofessionnelles) : regroupement de professionnels de santé libéraux dans un espace physique (locaux partagés).

ESP-CDS (Centres de santé) : regroupement de professionnels de santé salariés dans un espace physique partagés.

Vous retrouverez, le détail de ces 3 dispositifs ESP dans la prochaine lettre.

Sources : www.esp-cvl.org

QUOI DE NEUF AU NATIONAL

Du changement dans l'Air !

L'Assemblée générale de l'UNAASS s'est réunie le 20 janvier dernier pour adopter une 1^{ère} modification des statuts de l'UNAASS.

- Changement de la durée des mandats des administrateurs qui sont élus pour 3 ans sans renouvellement par moitié à partir de 2022. La modification à venir impactera le fonctionnement des délégations régionales.

Enquête nationale auprès des RU

France Assos Santé propose aux RU qui siègent en Commission des usagers et en conseil de surveillance de remplir un questionnaire en ligne. L'objectif : connaître votre vécu pendant la crise COVID-19. Vous pourrez ainsi témoigner sur la démocratie en santé, les déprogrammations, les fonctionnements des instances...

A noter, l'enquête est en ligne jusqu'à fin février 2021.

Contact : rlaniese@france-assos-sante.org

NOUS REJOINDRE !

Les adhésions 2021 à France Assos Santé Centre-Val de Loire sont ouvertes !

Si vous souhaitez poursuivre vos actions au sein de notre association, bénéficiant de nos informations permanentes et de notre offre de formation, les associations membres devront compléter et retourner un bulletin d'adhésion. Montant de la cotisation : 35 euros

BON À SAVOIR !

France Assos Santé Centre-Val de Loire a reçu comme certaines associations une information sur la mise en place d'un fonds de développement de la vie associative (FDVA) qui poursuit 2 objectifs :

- Un soutien aux associations qui souhaitent développer la formation de leurs bénévoles
- Un soutien de fonctionnement et à l'innovation des associations.

A noter, il sera doté de 45 millions d'euros au plan national par le biais d'un appel à projet qui sera lancé début 2021.

Le Saviez-vous ?

Dans un établissement de santé, la CDU doit réaliser un rapport annuel. Quelle est la différence avec le rapport de la commission spécialisée Droits des Usagers (CSDU) de la CRSA?

La commission des usagers (CDU) rend compte de ses analyses et de ses propositions dans un rapport annuel. En tant que représentant des usagers, vous avez un droit de regard sur ce document notamment sur certaines données comme le fonctionnement de la CDU, sur le circuit des réclamations, l'analyse des plaintes et les événements indésirables graves...

Vous devez donner votre avis, collectivement, en CDU lorsque celui-ci sera présenté et à l'élaboration duquel vous devez participer.

Après avis des autres instances consultatives, il est transmis au Conseil de Surveillance de l'établissement. Ensuite, celui-ci adressera ce rapport à l'ARS et sera exploité par la CSDU en lien avec les autres commissions spécialisées.

Soyez vigilant, il faut distinguer le rapport annuel de la CDU et le rapport de la CSDU !

Chaque année, réglementairement, les établissements de santé de la région sont tenus de renseigner un questionnaire d'activité de leur CDU, établi par l'ARS à partir du cahier des charges ministériel.

Ces données permettent d'alimenter un rapport annuel régional

« Droit des usagers

du système de santé ».

L'URAASS Centre-Val de Loire peut vous proposer de participer à un atelier en visioconférence sur ce thème.

Pour les personnes intéressées, n'hésitez pas à revenir vers nous par courriel.

Contact : Igardin@france-assos-sante.org

[RAPPORT ANNUEL SUR LE RESPECT DES DROITS DES USAGERS DU SYSTÈME DE SANTÉ EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE]

DONNÉES 2019



Septembre 2020



CHIFFRES-CLÉ

56

Il s'agit du nombre de centres de vaccination ouverts ou en cours d'ouverture en région Centre-Val de Loire. (chiffre au 2 février 2021)

SOINS NON PROGRAMMÉS

Le Service d'accès aux Soins : un nouveau service d'orientation pour garantir un accès aux soins

DANS UN SYSTÈME DE SANTÉ OÙ L'ACCÈS AUX SOINS EST DE PLUS EN PLUS DIFFICILE ET PARCE QUE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE CONNAIT DES PROBLÉMATIQUES DE DÉSERIFICATION MÉDICALE, LES URGENCES, SONT DEVENUES, POUR CERTAINS PATIENTS, LE SEUL POINT DE PASSAGE SYSTÉMATIQUE DE TOUT PARCOURS DE SOIN, MÊME NON URGENT.

Pour Agnès BUZIN alors Ministre de la santé et des solidarités, il fallait « stopper le processus qui a conduit à la banalisation du passage par les urgences, faute d'un accès simple et facilité à un système de santé réellement adapté à la situation de chacun. »

Face à ce constat, un pacte de refondation des urgences (septembre 2019) est venu compléter ce qui a été entrepris avec « Ma Santé 2022 » en proposant un Service d'accès aux soins », repris depuis dans le cadre du Ségur de la santé au regard de la situation sanitaire.

Il s'agit d'un nouveau service d'orientation de la population dans leur parcours de soins. Il est aujourd'hui déployé à titre expérimental sur 22 sites pilotes de 13 régions avec l'ambition de généraliser son déploiement au dernier trimestre 2021.

À terme, il permettra d'accéder à distance à un professionnel de santé qui par exemple fournira un conseil médical, proposera une téléconsultation, orientera la personne selon sa situation, vers une consultation non programmée en ville, vers un service d'urgence ou déclenchera l'intervention d'un SMUR.

2 projets de SAS ont été choisis en région pour faire partie de la première phase d'expérimentations dès janvier 2021 :

- Dans l'Indre, le SAS 36 est porté par le collectif des CPTS du département (l'interCPTS 36) et le CH de Châteauroux.

- En Indre-et-Loire, le SAS 37 est porté par le collectif des CPTS 37 et le CHRU de Tours.

Chacun des projets doit se déployer en s'appuyant sur les services de secours, en partenariat étroit et équilibré entre les médecins de ville et les professionnels de l'urgence hospitalière des SAMU. » selon le ministère.



A VOS AGENDAS !

Instances statutaires

20/4/2021 : Comité Régional

15/6/2021 : Comité régional & assemblée régionale

Journée régionale

14 juin 2021 : En prévision, 1 journée régionale ou webinaire sur la certification

Groupes d'échanges

18/02/2021 : Groupe d'échanges

30/3/2021 : Groupe d'échanges & analyse de pratiques